

Le club vole de ses propres ailes

C'est directement avec la commune que le club d'aéromodélisme négociera son bail. L'objectif est de faire passer la zone en terre de loisirs.

UNE NOUVELLE perspective s'ouvre pour le club d'aéromodélisme d'Anthisnes. En négociant directement avec la commune son bail de location pour sa piste, il peut désormais espérer modifier la zone d'exploitation et la faire passer en zone de loisirs. Lors de la remise en adjudication du terrain, la commune a pu en bénéficier.

Mardi soir, au conseil communal, les élus ont voté les conditions du bail liant la commune au CLRP, le club royal de petite aviation. La bonne nouvelle pour le club, c'est que cela lui évitera de passer par un intermédiaire. Jusqu'il y a peu, c'est un agriculteur qui sous-louait le terrain de près de 2 hectares de superficie. Un contrat qui permettra aussi au club de voir son loyer revu à la baisse. Pour sa piste d'environ 350 m de long sur 50 de large, la location annuelle sera de 300 €.

Les opportunités de passer en zone de loisirs permettraient au club de modifier sa structure d'accueil. Aujourd'hui, des containers peu agaçants servent de base arrière et de buvette. Une piè-



Avec ce nouveau bail, le club d'aéromodélisme et son président envisagent de nouvelles perspectives.

tre image pour le président Jean-Pierre Awouters. « Comme nous sommes en zone agricole, les structures doivent être démontables. »

Des installations plus adaptées permettraient aussi au club de pouvoir accueillir des compétitions de plus grande envergure. « On aimerait organiser un concours international sportif. »

Emmanuel HUET

Le plus vieux de Wallonie

Le club d'Anthisnes est le plus ancien de Wallonie et se situe au second rang au nombre de membres. Il compte environ 125 membres dont une cinquantaine d'actifs. Il accueille des planeurs, des petits avions électriques ou à moteur thermique.

© Le club est ouvert les mercredis, week-ends et jours fériés 0475/524210

VITE DIT

Budget plus rigoureux à l'Avouerie

Une nouvelle équipe a été mise en place à l'Avouerie (lire notre édition de mardi). Son budget, de 140 000 €, a été présenté au conseil.

Françoise Keyzers (MR-IC) a épinglé quelques points qui relevaient de l'ancienne équipe. Elle a ainsi noté une augmentation considérable du chauffage, de la téléphonie et des frais postaux. Francis Hourant, le président de l'Avouerie, a affirmé que des « mesures radica-

les ont été prises pour ne plus que ça se reproduise. »

Sortie de secours à l'école de Vien

Le conseil a également voté l'aménagement d'une sortie de secours à l'école de Vien. L'escalier métallique se situera sur la partie gauche du bâtiment. Ces travaux seront aussi l'occasion de rénover les châssis situés en façade.

Pour le reste, la commune va lancer un audit énergétique afin de trouver une solution pour remplacer les autres châssis.

Les petits avantages du personnel communal

Parfum de scandale teinté de poujadisme en fin de conseil. L'objet : les petits avantages du personnel communal qui peut emprunter du matériel à titre privé.

LES OUVRIERS communaux et le personnel peuvent-ils utiliser le matériel et l'outillage de la commune à des fins privées ? La réponse est oui.

Cette question a été abordée par le conseiller MR-IC Noël Thewissen. Le week-end dernier, il avait été surpris de rencontrer un ouvrier utilisant un véhicule communal.

Francis Hourant, l'échevin des Travaux, a confirmé qu'il n'y avait pas d'erreur. Et qu'une procédure valable était enclenchée à chaque fois. « Cette procédure existe depuis 6 ans et demi. J'ai toujours autorisé le personnel communal à utiliser le matériel à condition de faire une demande, de le noter dans un registre et de le faire parapher par le chef des Travaux. » Un avantage au personnel mais qui doit rester dans un cadre bien strict : en dehors des heures de travail et à titre privé. Les carburants nécessaires à l'outillage ou aux engins empruntés ne sont pas fournis.

«Carolo» en Condroz?

Le sujet lancé, Françoise Keyzers (MR-IC) a embayé,

flairant un petit scandale en Condroz. « Ce matériel, c'est pour la collectivité. Si on achète un tracteur, ça génère un amortissement. Et c'est de l'argent public. »

L'attitude et l'investigation poussée de la conseillère d'opposition ont agacé la majorité et Francis Hourant. « Ne viens pas me parler d'amortissement d'un camion qui va faire 10 km un week-end ! »

La conseillère ne lâche pas prise. Et revient avec cette notion d'argent public. Hourant s'emballa. « Mais tu es dur de la feuille ? Je n'aime pas les allégations. » Et de rappeler aussi que ce système permet d'éviter des dérapages comme celui d'un ouvrier communal qui, il y a plusieurs années, allait conduire son épouse au supermarché avec un véhicule de la commune pendant les heures de travail. « Maintenant, j'ai formalisé une pratique. La règle est devenue claire. J'ai confiance en mes hommes. »

Voulant prendre la conseillère à son propre jeu, l'échevin Pelosato a insisté à plusieurs reprises : « faut-il mettre fin à ces avantages offerts au personnel communal ? » La réponse est finalement tombée, bien obligée de se positionner par rapport à son intervention. « Je pense qu'il faut mettre fin à cette pratique. »

Conclusion du bourgmestre Tarabella. « C'est un avantage qui ne changera pas sous cette législation. »